LES GARANTIES DE CULTUR'ABRI

Outre les obligations de la société **CULTUR'ABRI** sur la structure de l'abri, nous nous engageons, ainsi que nos fournisseurs et sous-traitants, à vous offrir les garanties suivantes :

- Garantie 10 ans : → *polymétacrylate* des parois et pans coupés.
  → *polycarbonate* de la toiture.
  → accrochage du *thermo laquage époxy* sur les profilés.
  → *aluminium* des structures.

- Garantie 5 ans : → couleur du *thermo laquage époxy*.

- Garantie 2 ans : → pièces liées *au fonctionnement de l'abri.*
  - roulettes - bavettes ……..
  → quincaillerie :
  - vis - joints brosse balais ……

- Garantie 1 an : → *moteurs.*
  → *modules solaires.*
  → *batteries …….*

La date de départ des garanties est fixée à la date d'installation de l'abri. Elles seront effectives sous réserves du respect, par le client, des instructions figurant sur la notice d'utilisation délivrée par notre équipe de poseurs. Le propriétaire devra, le cas échéant, s'assurer contre les risques suivants :

- faute intentionnelle (manipulation, entretien …),
- catastrophes naturelles,
- intempéries (tempête, grêle, neige …),
- fait d'une tierce personne.

N.B. : si vous le désirez, vous pourrez souscrire un contrat privilège d'extension de garantie. Des conseils utiles pourront vous être donnés par votre société ***CULTUR'ABRI***, alors n'hésitez pas à nous consulter.

Pour une meilleure réalisation de votre projet

◇ **Modalités administratives**
Attention, selon le modèle choisi, la législation française nécessite une démarche administrative (Dépôt de Déclaration Préalable de Travaux, Demande de Permis de Construire). Contactez votre Mairie qui vous renseignera utilement à ce sujet.

◇ **Fabrication**
Les détails de fabrication et de livraison peuvent varier selon la période de l'année. Toute modification sera précisée lors de la confirmation de votre commande.

◇ **Livraison et pose**
Chez ***CULTUR'ABRI***, la livraison de votre abri se fera de 1 à 4 jours avant le passage de notre équipe de poseurs qui installera votre abri. Le règlement de votre commande (sans les 5 % dus à la pose) est à remettre entre les mains de nos chauffeurs-livreurs. Les 5 % restant seront directement réglés à notre équipe de poseurs-instalateurs. Ils vous remettront, à cet instant, votre facture, la notice d'utilisation et de garantie et vous remplirez ensemble, une check-list de réception des travaux d'installation.

N'hésitez pas à contacter votre société *CULTUR'ABRI* pour connaître toutes les astuces d'entretien de votre abri.
CULTUR'ABRI toujours présent à votre service pour vous écouter.

CULTUR'ABRI
7 montée du Commandant Robien – 13011 MARSEILLE
Tél. : 04.42.41.25.16
Société au capital de 8000 Euros – R.C.S. : 499 819 423